

Arrêté n°V-2022-206

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**Evènement : Mise en place d'une « zone piétonne » dans le cœur de ville du 30/07/2022 au 15/08/2022 de 11h à 20h.**

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Pérols,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-3 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8e partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes

subséquents,

Vu la demande en date du 07/07/2022 présentée par Monsieur le Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la commune en vue d'assurer la sécurité de la population,

## ARRETE

**Article 1 :** Du **30/07/2022 au 15/08/2022 de 11h à 20h**, en raison de la mise en place d'une « zone piétonne » dans le centre-ville, la circulation est interdite rue Gaston Bazille à hauteur du pressing ainsi que rue de la Chapelle dans le sens Grand Rue vers la Mairie.

Une déviation est mise en place au niveau de la place Folco Baroncelli en direction du bas de la Grand Rue et de la rue des Levades.

**Article 2 :** Une signalisation est mise en place par le pôle rayonnement. Au cas où le chantier empêche l'accès normal des véhicules de collectes des ordures ménagères, le pôle rayonnement doit prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre une solution de remplacement.

**Article 3 :** Tout véhicule en infraction au vu de l'article 1 du présent arrêté, est mis en fourrière sans préavis.

**Article 4 :** Le Directeur général des services de la Ville, le chef de poste de la police municipale, le Commandant du bureau de la police de Lattes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la publication, de la notification et l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pérols, le 07/07/2022

Le Maire :

Jean-Pierre RICO

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Pérols (Hérault). The stamp contains the text "MAIRIE DE PÉROLS" at the top and "(Hérault)" at the bottom. In the center, there is a red emblem featuring a castle tower and the words "REPUBLIQUE FRANÇAISE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de l'exécution du présent arrêté.*